

Aude Grezka

CNRS, Laboratoire LIPN —
Université Sorbonne Paris Nord
France
https://orcid.org/0000-0002-4582-3428

Étude des prédicats nominaux dans le lexique de la perception visuelle

Study of Nominal Predicates in the Lexicon of Visual Perception

Abstract

In this paper, I analyse the noun forms derived from the prototypical verbs of visual perception, *see* and *look*. The descriptors used to process verbal polysemy must prepare the correspondence between verb classes and noun classes. This involves indicating whether *perception* verbs have nouns as associated forms. I also show that if the predicates and arguments are fundamental for the interpretation of the sentence, the actualizers are fundamental for its grammaticalization. The actualization will condition the reading of the nominal predicate. I show how this actualization will allow us to elaborate classes of predicates and thus to renew the approaches of polysemy.

Keywords

Visual perception, nominal predicate, actualizer, classe of predicates: polysemy

La façon dont notre cerveau distingue les emplois d'un mot pour trouver son sens exact compte tenu du contexte est loin d'être comprise. De nombreux facteurs interviennent dans la reconnaissance du sens, comme la prise en compte de la situation, l'identification de l'interlocuteur, la connaissance du monde, les facultés d'inférence, etc. (Grezka, 2019; Reforgiato Recupero et al., 2019). L'intelligence humaine reste un mécanisme mystérieux, difficile à comprendre ou à modéliser. Une machine ne peut actuellement avoir toutes ces capacités. De telles sources d'informations sont encore hors du champ du traitement automatique des langues, qui ne peut prendre en

NEO.2022.34.09 p. 2/36 Aude Grezka

compte que des indications formelles et contextuelles. Le caractère « automatique » du traitement souhaité impose de nombreuses contraintes : les données linguistiques doivent être traitées de façon totalement explicite, cohérente et opératoire, pour que l'ordinateur puisse effectuer les calculs correspondants.

La polysémie est l'un des obstacles majeurs à la réalisation effective de systèmes qui traitent les données textuelles. Au sens large, une unité lexicale est polysémique si elle a plus d'une signification, c'est-à-dire si à un même signifiant correspondent plusieurs signifiés. La notion pose d'emblée deux problèmes. Premièrement, celui de la délimitation et de la proximité des sens qui dépend principalement du degré d'abstraction de l'analyse et de la finesse des distinctions qu'elle opère entre les diverses acceptions d'un même terme. Deuxièmement, celui relatif au traitement de la polysémie et plus particulièrement de la polysémie verbale dans une perspective de traitement automatique de la langue. En effet, puisque le verbe est supposé, du fait de son rôle prédicatif, imposer des contraintes au reste de l'environnement linguistique, il est considéré comme un élément central sur lequel s'appuie le processus interprétatif. Le traitement de la polysémie de tels éléments est donc important tant pour la constitution du lexique verbal que pour le fonctionnement du verbe en contexte.

La tradition lexicographique rend compte de la polysémie en termes de différence de sens. Les dictionnaires énumèrent les différentes significations que peuvent avoir les verbes et les mettent en évidence à l'aide de traits sémantiques et par le biais de la synonymie. Cette pratique repose sur la séparation des niveaux d'analyse sémantique, lexicologique et syntaxique. La langue est définie essentiellement comme un système de communication: la pratique lexicographique cherche donc à mettre en avant la sémantique comme outil de description. Cela a fait passer sous silence, entre autres, les propriétés syntaxiques, considérées comme des données superficielles. Cette approche classique soulève des problèmes majeurs: d'une part, elle postule qu'il est possible de lister tous les sens et ne rend pas compte de la possibilité de créer des sens en contexte; d'autre part, elle n'explique pas le lien qui existe entre les différents sens; enfin, elle traite toutes les ambiguïtés de la même manière.

Lors d'un précédent travail (Grezka, 2006a, 2006b, 2009, 2020; Grezka & Kijima, 2019), nous avons donc montré que les prédicats de *perception* constituaient un microsystème lexical particulièrement pertinent pour comprendre et analyser la polysémie. En partant du traitement de la polysémie verbale, nous avons décrit et classé les verbes, les noms et les adjectifs relatifs à la perception. Notre analyse a permis d'expliquer les intuitions de sens relatives à ces verbes et de prévoir les relations entre la sémantique et la syntaxe. Les outils méthodologiques que nous avons élaborés pour décrire ces prédicats ont comme conséquence de justifier la

thèse selon laquelle les particularités sémantiques des verbes expliquent leurs comportements syntaxiques. Le recours à « une sémantique contrôlée » par des faits de langue permet de démontrer de nombreuses corrélations entre, d'une part, les particularités configurationnelles, combinatoires et syntaxiques des verbes et, d'autre part, leurs caractéristiques sémantiques. Il en résulte la possibilité de rendre prédictible le fonctionnement des différentes formes que recouvrent les prédicats à partir de leurs sens.

Dans la littérature, si l'on s'intéresse principalement à la syntaxe ou à la sémantique des verbes de perception, et en particulier à ceux rattachés au sens de la vue, force est de constater que certains faits ont peu retenu l'attention des linguistes, notamment les formes nominales associées, qui sont toutefois extrêmement riches. La description des formes nominales est souvent considérée de moindre importance. Cependant, un prédicat peut revêtir différentes formes : verbales, nominales, adjectivales. Il est évident qu'une description exhaustive du lexique doit prendre en compte la possibilité pour chaque prédicat d'avoir telle ou telle forme. Dans le présent article, nous analyserons donc les formes nominales dérivées des verbes prototypiques de la perception visuelle, voir et regarder. Les descripteurs utilisés pour traiter la polysémie verbale doivent préparer la correspondance entre les classes de verbes et les classes de noms. Il s'agit d'indiquer si les verbes de perception ont des noms comme formes associées. Nous verrons également que si les prédicats et les arguments sont fondamentaux pour l'interprétation de la phrase, les actualisateurs le sont pour sa grammaticalisation. L'actualisation va conditionner la lecture du prédicat nominal. Nous montrerons comment cette actualisation va permettre d'élaborer des classes de prédicats et de renouveler ainsi les approches de la polysémie.

1. Cadre théorique et postulats

Avant d'analyser les formes nominales liées à la perception visuelle, nous souhaitons préciser le postulat du modèle des classes d'objets (G. Gross, 1994, 1999a, 2012) sur lequel est fondée notre étude (modèle inspiré des travaux de Z. S. Harris, 1976 et M. Gross, 1981 et mis au point par G. Gross, 1994): la phrase élémentaire est constituée d'un prédicat de premier ordre et de ses éventuels arguments.

Contrairement à de nombreuses théories qui conçoivent la phrase élémentaire sur le modèle de la proposition en logique classique, association d'un thème (ce dont on parle) et d'un rhème (ce que l'on dit), le modèle des classes d'objets la considère

NEO.2022.34.09 p. 4/36 Aude Grezka

en termes de prédicat et d'arguments¹. Dans la phrase *Luc aime Léa*, on interprète *aimer* comme un prédicat verbal dont les arguments sont *Luc* et *Léa*. La phrase élémentaire n'est plus représentée d'une manière bipolaire. On peut la concevoir comme un atome dont le noyau serait le prédicat, en tant que constituant central. Cette représentation de la phrase élémentaire s'inspire de celle de Z. S. Harris (1968). Le modèle atomique n'est pas spécifique à ce linguiste, on le retrouve avec des variantes par exemple chez L. Tesnière (1959), avec les notions d'*actant* et de *valence* chez Ch. J. Fillmore (1968) à travers son modèle casuel. Selon ce point de vue, la phrase simple s'articule autour d'un noyau prédicatif, expression « insaturée » (Frege, 1884) que viennent compléter un ou plusieurs arguments nominaux.

La position des arguments par rapport au prédicat n'est donc pas indifférente : les arguments selon leur position ont un rôle sémantique spécifique (*Luc* est l'expérienceur et *Léa* le bénéficiaire). L'interversion des arguments modifie de ce fait le sens de la phrase. Le modèle des classes d'objets schématise la phrase précédente comme suit :

Cette modélisation a été choisie comme représentation de la phrase élémentaire, car sa capacité descriptive pour les langues naturelles est très étendue.

Les particularités actantielles des arguments par rapport au prédicat sont ensuite spécifiées au niveau supérieur de la représentation. Ainsi, le verbe *aimer* et l'ensemble des substantifs humains (*hum*, c'est-à-dire *Luc* et *Léa*) que ce verbe admet en position sujet et complément sont considérés comme une phrase de base comportant un prédicat et un domaine d'arguments que l'on schématise de la manière suivante :

$$P = aimer (N0 : hum; N1 : hum)$$

Enfin, la grammaticalisation d'une phrase schématisée se fait en deux étapes : la *linéarisation*, puis l'actualisation. La linéarisation est la spécification du rôle syntaxique des arguments et l'actualisation est, notamment, la spécification des différentes informations relatives au temps. Ainsi, pour que le schéma soit grammaticalement possible, il convient de positionner les principaux éléments les uns par rapport aux autres selon les indications spécifiées préalablement dans la structure argumentale, puis de conjuguer le prédicat : *Luc aime Léa*. L'actualisation

¹ Dans le modèle du lexique-grammaire (M. Gross, 1981), les notions d'opérateurs et de prédicats sont considérées comme équivalentes. Ce modèle a son pendant en logique contemporaine pour la proposition (Frege, 1884).

n'est pas une mise en discours induisant un procédé référentiel mais un procédé grammatical.

Sur le plan morphologique, le noyau prédicatif ne s'identifie pas à une seule catégorie morphologique, il est au contraire susceptible de réalisations multiples. Un prédicat de premier ordre, c'est-à-dire celui d'une phrase élémentaire, peut correspondre à un verbe, un nom ou un adjectif, certains prédicats étant polymorphes². Ainsi, le prédicat du verbe *aimer* a aussi une forme adjectivale (*Luc est amoureux de Léa*) et nominale (*Luc éprouve de l'amour pour Léa*). Un même contenu prédicatif est donc susceptible de développer les trois formes simultanément, sans que la structure sémantique ni le schéma d'arguments soient modifiés. Pour que l'on puisse parler véritablement de variante morphologique d'un prédicat, il est nécessaire que le nombre et la nature des arguments soient identiques entre les formes prédicatives et que le sens soit rigoureusement identique. Ces racines prédicatives peuvent ainsi concerner les trois formes (*respecter*, *respect*, *respectueux*), deux des trois (*jalousie*, *jaloux* dans le sens de 'jalousie amoureuse' et non au sens de 'envier quelqu'un ou quelque chose') ou être autonomes, c'est-à-dire ne représenter qu'un verbe, un nom ou un adjectif (*hagard*), en fonction de l'emploi.

Si le verbe porte en lui-même ses propres marques (temps, personne, aspect), l'adjectif et le nom, en revanche, doivent être accompagnés d'un actualisateur externe. Cette conjugaison des prédicats non verbaux est prise en charge par des verbes supports qui ne sont pas décrits dans le premier niveau de représentation (G. Gross, 1999b, 2020). Ainsi, on interprète *amoureux* comme un prédicat dont le domaine d'arguments peut être constitué de substantifs humains. La phrase élémentaire associant l'adjectif aux divers noms qu'il admet comme arguments peut être schématisée de la façon suivante :

P = amoureux (N0 : hum; N1 : hum)

La grammaticalisation de cette phrase procède des mêmes étapes que celles évoquées ci-dessus à la différence près que les marques de temps et de personnes sont spécifiées par le verbe support *être* (ou l'une de ses variantes). La procédure est identique pour les noms prédicatifs :

P = amour (N0 : hum; N1 : hum)

² D'autres parties du discours peuvent s'analyser comme des prédicats: certaines prépositions, par exemple.

NEO.2022.34.09 p. 6/36 Aude Grezka

Le prédicat nominal *amour* est actualisé par le support *éprouver*. La notion de verbe support résulte de la conception harrissienne de la phrase élémentaire. On distingue les verbes supports standards de leurs variantes (G. Gross & Vivès, 1986; M. Gross, 1998; Vivès, 1983, 1984). Les premiers sont considérés comme des mots grammaticaux à faible valeur sémantique (*éprouver*). Parmi les variantes, certaines sont des simples variantes stylistiques alors que d'autres sont porteuses d'une information sémantique relative à leur prédicat (*persister* par exemple, qui est un marqueur de l'aspect continuatif, *Luc persiste à aimer Léa*) (G. Gross, 1993, 1996, 1999b; G. Gross & Valli, 1991).

Le postulat du modèle des classes d'objets conduit à séparer les *substantifs* en deux ensembles disjoints selon qu'ils s'analysent comme des prédicats ou bien des arguments élémentaires. Les prédicats peuvent avoir un double rôle de prédicats et d'arguments (non élémentaires), alors que les arguments élémentaires ne peuvent jamais être prédicatifs. Les arguments sont en effet distingués selon leur caractère prédicatif ou non prédicatif. Le caractère prédicatif des arguments implique qu'il s'agit de prédicats occupant une position argumentale dans une phrase simple. Ainsi, le substantif construction est un prédicat dans L'entreprise a procédé à la construction du théâtre. Cette phrase est parallèle à celle à prédicat verbal L'entreprise a construit le théâtre. Mais le substantif construction comme la plupart des prédicats de création peut aussi désigner le résultat de cette activité : La construction est haute de six mètres. Il est alors en position argumentale. Autrement dit, les arguments à caractère prédicatif fonctionnent comme des prédicats dans d'autres constructions. Le caractère non prédicatif des arguments concerne uniquement les noms élémentaires comme lampe dans Luc a réparé la lampe; il s'agit de substantifs qui n'occupent jamais la position prédicative dans une phrase simple, c'est-à-dire ils ne fonctionnent pas comme des prédicats nominaux dans les constructions à support.

Il s'ensuit que les unités linguistiques se subdivisent en trois grandes catégories disjointes: les *prédicats*, les *arguments* et les *actualisateurs*. La subdivision est fondée sur une hiérarchisation syntactico-sémantique: les prédicats prévalent sur les arguments et les actualisateurs sont subordonnés soit directement aux prédicats, soit aux relations entre les prédicats et leurs arguments respectifs. Les prédicats sont définis par leurs arguments respectifs. Le prédicat sélectionne ses arguments et non l'inverse. C'est donc lui qui constitue le noyau de la phrase. C'est pourquoi l'interprétation des unités lexicales doit nécessairement s'effectuer dans un cadre phrastique. Les prédicats et les arguments sont essentiels pour l'interprétation de la phrase comme le sont les actualisateurs pour la grammaticalisation. Les actualisateurs peuvent être des verbes supports n'ayant pas de valeur prédicative ni d'arguments: ils permettent d'actualiser les prédicats adjectivaux et nominaux.

Le cadre théorique étant posé, nous allons dans les deux parties suivantes analyser les formes nominales. Si les deux verbes prototypiques *voir* et *regarder* dénotent un même type de perception sensorielle, ils n'ont pas pour autant les mêmes propriétés linguistiques. Ce qui différencie ces deux verbes, c'est l'intentionnalité ou non du sujet, c'est-à-dire son attitude passive ou active par rapport au procès. Cette différence va se retrouver au niveau des formes nominales *vue* et *regard*.

2. Les emplois du verbe voir et de la forme nominale vue

Le verbe *voir* est susceptible de recevoir différentes interprétations déterminées en partie par la nature de ses arguments et de son contexte. Notre travail a ainsi permis de dégager 17 emplois perceptifs de *voir*, qui se répartissent à l'intérieur de trois groupes ou trois hyperclasses selon la nature physiologique, physio-cognitive ou cognitive de la perception. Dans le cadre de cette étude, comme annoncé en introduction, nous limitons notre analyse aux emplois fondamentaux de *voir*, c'est-à-dire à ceux qui impliquent une perception visuelle non intentionnelle, passive. Ces emplois sont au nombre de 4 et répartis dans les sous-classes suivantes :

```
    (1) À sa naissance, le bébé ne voit pas. (voir<sub>1</sub>) <capacité visuelle>
    (2) Cet enfant voit mal. (voir<sub>2</sub>) <acuité visuelle>
    (3) Léa a vu un homme dans le jardin. (voir<sub>3</sub>) <CR de perception visu. passive><sup>3</sup>
    (4) De la terrasse, on voit le Vésuve. (voir<sub>3</sub>) propriété visuelle d'un lieu/objet>
```

Le verbe prototypique *voir* a des emplois extrêmement diversifiés pour exprimer la faculté de percevoir par le sens de la vue. Chacun d'eux peut être identifié précisément à l'aide de propriétés distinctives. L'« état perceptif » décrit par le verbe *voir* ne peut en effet se réduire à un simple sens. Il y a un enchevêtrement d'emplois qu'il est parfois difficile de discriminer et le verbe peut relever de sous-classes sémantiques très différentes. La notion d'emploi est donc capitale dans cette description, car les emplois de ce verbe sont répartis dans différentes sous-classes en fonction des particularités mises en évidence pour chacun des prédicats. L'appartenance à telle ou telle sous-classe détermine largement la syntaxe du verbe : la nature séman-

³ L'abréviation « CR » est utilisée pour « compte rendu ». L'appellation « compte rendu de perception » est empruntée à G. Kleiber (1988). Nous entendons par « compte rendu de perception visuelle passive » le fait de percevoir visuellement quelque chose de manière passive, sans intention préalable.

NEO.2022.34.09 p. 8/36 Aude Grezka

tique spécifique à chaque emploi est à l'origine des propriétés syntaxiques. Selon le principe d'analyse ascendante (Grezka, 2009 : 26), la constitution des différentes sous-classes permet ensuite de les regrouper en classes et hyperclasses sur la base de leurs propriétés communes :

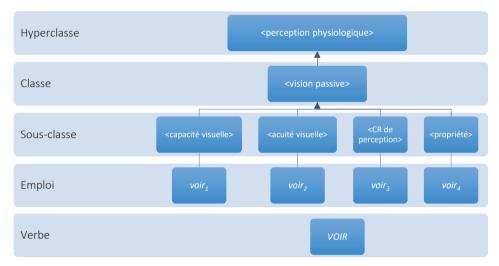


Fig. 1. Emplois de *voir* relatifs à la vision passive (source : propre)

Le principe d'homogénéité, sur lequel est fondée notre étude et la classification proposée, a pour corollaire que des verbes relativement proches sémantiquement sont néanmoins distingués quand ils ont des comportements divergents (ce sont les sous-classes).

La forme nominale *vue* vient appuyer cette classification, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1 **Emplois de la forme nominale** *vue* (source : propre)

SOUS-CLASSE	EMPLOI VERBAL	EXEMPLE	EMPLOI NOMINAL	EXEMPLE
<capacité visuelle></capacité 	voir _i	Depuis sa naissance, Léa ne voit pas	vue ₁ (perdre, recouvrer); æil, yeux Noms relatifs à un hum: voyant, non-voyant; aveugle, aveugle-né; borgne	Léa a perdu la vue
<acuité visuelle=""></acuité>	voir ₂	Cet enfant voit mal	vue ₂ vision (avoir); æil, yeux Nom relatif à un hum: malvoyant; amblyope; myope, miro (fam.); bigleux (fam.)	Léa a une mauvaise vue
<cr de="" passive<="" percep.="" td="" visuelle=""><td>voir₃</td><td>J'ai vu un homme dans le jardin</td><td>x</td><td></td></cr>	voir ₃	J'ai vu un homme dans le jardin	x	
<pre><pre><pre><pre>cpropriété visu. d'un lieu/objet></pre></pre></pre></pre>	voir ₄	De la chambre, on voit la mer	vue ₄	La chambre a vue sur la mer

Seuls 3 des emplois du verbe ont une forme nominale. Bien que commune, la forme nominale *vue* possède des particularités propres à chacun des emplois.

2.1. Prédicat nominal vue, (< capacité visuelle>)

L'emploi *voir*₁ exprime une propriété physiologique, liée au sens visuel et constitutive de l'être humain. La notion de propriété se définit traditionnellement par la qualité ou la fonction particulière d'une chose ou d'une personne, par son caractère distinctif. On parle de propriété intrinsèque, considérée dans ce qu'elle a de durable

⁴ L'indice est identique à l'emploi verbal correspondant.

NEO.2022.34.09 p. 10/36 Aude Grezka

et de stable. $Voir_1$ n'a qu'un seul argument, *humain*. La structure est donc monadique : $P = voir_1$ (N0 : hum)

(5) Depuis sa naissance, Léa ne voit pas.

L'objet, bien que toujours référentiellement nécessaire à la réalisation du procès puisque l'on ne peut *voir* qu'à condition de *voir quelque chose*, est non pertinent. Il est ainsi indéfini puisqu'il recouvre la gamme entière des objets possibles du verbe. La non-spécification de l'objet, lorsqu'elle n'est pas compensée par une information contextuelle, donne au verbe des sens dérivés intégrant, le plus souvent, le trait de la permanence⁵.

Les propriétés configurationnelles du prédicat *vue*₁ sont identiques à celles de *voir*₁. *Vue*₁ est employé absolument, c'est-à-dire avec un seul argument en position sujet. Parallèlement à la structure verbale, on obtient pour le prédicat nominal le schéma d'argument suivant:

```
P = vue_1(N0:hum)
```

*Voir*₁ et *vue*₁ ont un argument sujet *humain*⁶ qui peut être un individu précis comme un individu quelconque :

- (6a) (Léa + mon ami + mon voisin) voit.
- (6b) (L'homme + l'être humain) voit.

Deux lectures sont alors possibles: une lecture spécifique qui concerne un ou des individus particuliers (6a) ou une lecture générique qui concerne l'ensemble de la classe *humain* (6b). *Voir*₁ comme *vue*₁ désigne une propriété intrinsèque⁷. C'est un état interne à l'individu et qui appartient à l'essence, à la nature même d'un être. Le fait de voir est une propriété qui fait partie des définitions respectives du genre humain, en règle générale⁸. Les propriétés intrinsèques, selon J.-Cl. Anscombre (1990,

On retrouve le même cas de figure avec le verbe boire : il boit, c'est-à-dire 'il est alcoolique'.

⁶ Nous avons exclu de notre travail toute référence aux animaux.

⁷ La propriété intrinsèque s'oppose à la propriété extrinsèque : « les propriétés extrinsèques sont vues par la langue comme non constitutives d'une entité, comme ajoutées aux propriétés intrinsèques » (Anscombre, 2001a : 34). Le caractère extrinsèque implique l'idée de propriétés qui n'appartiennent donc pas à l'essence et qui est considérée en règle générale comme un état transitoire et passager : *Je suis malade*.

⁸ Comme le signale J.-Cl. Anscombre (2002a, 2002b), il s'agit de propriétés en langue et qui ne présentent pas de correspondance directe avec les propriétés supposées être celles du monde réel. Une propriété linguistique est une propriété qui est « constitutive d'un être linguistique ».

1995, 1999, 2001a, 2001b, 2002a, 2002b), sont celles qui sont présentées en langue comme étant les composantes de l'entité à laquelle elles s'appliquent, c'est-à-dire d'un individu ou d'un groupe d'individus. Cette propriété s'applique ici à la classe humain: L'homme a des yeux, une langue, un nez, etc. Dans le cas de cet emploi, le fait de voir est normalement un état permanent, constitutif de la classe humain, considéré dans ce qu'il a de durable⁹:

(7) (Mon enfant + l'homme + etc.) voit depuis sa naissance.

Parmi les propriétés intrinsèques, on distingue traditionnellement les propriétés essentielles et les propriétés accidentelles (Anscombre, 2002a, 2002b). Voir, et vue, désignent une propriété essentielle, qui est commune à l'ensemble de la classe d'objet humain (L'être humain a deux yeux). Ce phénomène physiologique de perception marque un état durable de l'individu. L'être humain a la capacité ou la propriété physiologique de voir. En revanche, voir, et vue, peuvent prendre une valeur intrinsèque accidentelle si cet état n'est partagé que par les éléments d'une sous-classe humain <non-voyant>. Cette propriété indique qu'un individu ou un groupe au sein de la classe humain est privé du sens visuel. La phrase perd ainsi sa propriété essentielle, tout en restant interne à l'être humain: Mon enfant ne voit pas c'est-à-dire Mon enfant est aveugle / a perdu la vue. Chacune de ces propriétés est alors associée à un type d'agent particulier: voyant pour voir, et non-voyant, aveugle pour ne pas voir,

Tout prédicat se caractérise par son actualisation, notamment son inscription dans le temps. Si le sens du prédicat régit le domaine d'arguments, il détermine aussi son mode d'actualisation. Dans le cas de vue_I , le substantif ne peut recevoir ni qualificatifs ni compléments puisqu'il correspond à la construction absolue de l'emploi $voir_I$. Son actualisation avec le support avoir est difficilement acceptable sans l'adjonction d'un modifieur (9). La phrase (8) est difficilement recevable, elle véhicule trop peu d'informations:

- (8) *Léa a une vue.
- (9) Léa a une vue excellente.

⁹ Dans le cas de l'emploi générique, il semble que l'on puisse parler d'un procès de type intemporel. Le procès est normalement au présent, un présent dit permanent puisqu'il peut s'étendre sur un espace temporel important, englobant le passé comme le futur. Ici, cette propriété ne qualifie plus un individu particulier mais l'homme de manière générale. La valeur générale est donnée à la phrase non véritablement par le temps du verbe, mais par le sujet à valeur générique.

NEO.2022.34.09 p. 12/36 Aude Grezka

En (9) l'adjonction de l'adjectif *excellente* modifie le sens du prédicat : l'adjectif vient qualifier le prédicat, orientant ainsi le sens vers le domaine de l'acuité (l'emploi *vue*₂ que nous étudierons plus loin). Quant à l'énoncé (8), l'acceptabilité de cette construction reste très difficile à établir aussi bien avec l'article défini qu'avec l'article indéfini :

(10) *Léa a la vue.

La phrase (10) n'est pas incorrecte syntaxiquement mais si peu naturelle par son aspect tautologique, qu'il est difficile de l'accepter. On ne peut parler de propriétés intrinsèques essentielles d'une entité particulière comme *Léa*. La propriété de posséder le sens visuel est une propriété intrinsèque essentielle à l'homme, elle n'a donc pas un caractère particulier ou inhabituel. Le cas est identique pour *Léa a un visage, des mains*, etc. La propriété intrinsèque essentielle ne peut donc apparaître que sous une forme générique. Les phrases peuvent éventuellement être acceptables dans des cas où le locuteur souhaite produire un effet particulier (contexte fantastique, par exemple) ou sous une forme négative pour dénoter une propriété intrinsèque accidentelle. Ces emplois sont peu courants. On fera plus facilement référence aux organes de la vue qu'au sens visuel lui-même, car les organes perceptifs sont des éléments concrets:

- (11a) L'être humain a (*la vue + des yeux).
- (11b) Léa n'a pas de (*vue + yeux).

L'emploi générique semble plus correct s'il est inséré dans une «énumération sensorielle ». Ce sont les constructions dans lesquelles on rencontre le plus couramment le prédicat. L'énumération permet ainsi d'énoncer un à un les différents sens propres à l'être humain :

(12) L'être humain a la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, le goût.

L'enchaînement des prédicats nominaux favorise ce genre de construction. Un cas de figure identique se retrouve avec la forme verbale *voir*₁ (*L'être humain voit*, *entend*, *sent*, etc.). Lorsqu'il y a plusieurs verbes, leur pouvoir de désambiguïsation est plus important que s'il n'y en a qu'un seul (Bernard, 1972 : 125).

Le prédicat vue_1 se construit plus souvent avec des opérateurs appropriés se référant à la possession ou à la privation du sens de la vue (*perdre*, *recouvrer*, *retrouver*, etc.):

(13) \hat{A} la suite de son accident, il a perdu la vue.

Le prédicat est alors accompagné d'un article défini ou d'un possessif qui permet d'insister sur le caractère de propriété physiologique. Le verbe *recouvrer* implique la perte générique:

(14) Léa a recouvré (la + sa + *une) vue¹⁰.

Le déterminant possessif dans cet énoncé est l'équivalent de *la vue d'elle*, *la vue qu'elle avait*, formes agrammaticales en français moderne. Il représente la synthèse de deux éléments généralement disjoints du GN: l'article défini et un complément du nom introduit par *de*, en l'occurrence un pronom personnel. Le possessif est donc apte à exprimer les mêmes rapports sémantiques que le complément d'un nom défini introduit par *de*, comme la propriété, la possession proprement dite. On comprend de ce fait l'impossibilité d'emploi de l'article indéfini qui n'implique aucune marque de possession: le sujet ne peut pas perdre ou recouvrer quelque chose qui lui est étranger. Seul l'article défini ou le possessif permet de faire état du caractère inaliénable de la propriété puisque ces verbes appropriés sont en relation étroite avec la notion de possession ou de privation. On trouve également d'autres opérateurs (*préserver*, *protéger*, *entretenir*, *ménager*, (*s')user*, etc.):

(15) Léa préserve sa vue.

La contrainte sur le déterminant n'est pas la même. Il est impossible d'employer les articles définis ainsi que les articles indéfinis dans ces phrases. Seul l'emploi du possessif est correct:

(15a) Léa préserve (sa + *la + *une) vue.

Le rattachement de *vue*₁ à l'emploi *voir*₁ n'autorise donc pas toutes les actualisations, en particulier avec le verbe support *avoir*. On peut *perdre* ou *recouvrer* la vue, mais on ne peut pas l'*avoir*. La vue apparaît comme quelque chose d'inné, il est inutile de préciser sa possession¹¹. D'ailleurs, même s'il est difficile de trouver

¹⁰ En revanche, il est possible de dire: *Léa a recouvré une vue (normale + satisfaisante)*.

Le prédicat vision appartient à un registre plus technique que vue₁. Même si sa structure syntaxique est identique à celle de vue₁, il est plus difficile d'employer avec vision les supports appropriés, relatifs à la possession ou à la privation, utilisés avec vue₁: Cet homme a perdu (?la vision + ?l'usage de la vision) dans un accident de voiture. En revanche, on dira: Cet homme a perdu (la vue + l'usage de la vue) dans un accident de voiture. L'emploi des supports appropriés met en contraste les deux

NEO.2022.34.09 p. 14/36 Aude Grezka

un synonyme parfait au prédicat nominal, les substantifs *œil* et *yeux* sont cependant d'assez bons candidats:

- (16) Il a perdu l'œil qui lui restait. Il est maintenant aveugle.
- (17) Il a retrouvé ses yeux après une opération.

L'œil est considéré dans sa fonction: il désigne la vue. Comme vue_1 , ces deux substantifs peuvent difficilement être employés dans un énoncé comme ?Léa a un $œil/des\ yeux$ qui a un caractère tautologique.

2.2. Prédicat nominal vue, (<acuité visuelle>)

La sous-classe <acuité visuelle> comporte des prédicats qui ne décrivent pas seulement une faculté mais aussi une de ses spécificités, l'acuité. Le sens de ces prédicats n'a plus trait à la seule propriété de voir ou de ne pas voir, mais correspond au degré de finesse, de sensibilité élevée de la vision. $Voir_2$ n'a qu'un seul argument, humain mais un adverbe obligatoire¹²: $P = voir_2$ ADV (N0: hum)

(18) Depuis son opération des yeux au laser, Léa voit parfaitement.

Voir₂ peut, par l'intermédiaire du verbe *avoir*, faire l'objet d'une nominalisation. Les propriétés configurationnelles du prédicat vue_2 sont identiques. Il s'ensuit que les phrases (18) et (19) sont synonymes:

(19) Depuis son opération des yeux au laser, Léa a une vue parfaite.

prédicats vue_1 et vision. On ne peut pas $perdre\ la\ vision$ comme on $perd\ la\ vue$: $Cet\ homme\ a\ perdu$ $l'usage\ de\ (la\ vue + ses\ yeux)\ dans\ un\ accident\ de\ voiture$. Le prédicat vue_1 est proche sémantiquement de substantifs comme al, yeux, ce qui n'est pas le cas de vision.

¹² Si la construction est absolue pour ces deux emplois de *voir* (*voir*₁, *voir*₂) et de *vue* (*vue*₁, *vue*₂), on rencontre néanmoins, dans certains cas, des compléments du type *couleur*, *lumière*, *forme*, *distance*, etc. (*Depuis sa naissance*, *Léa ne voit pas les couleurs* / *Léa voit mal les formes*). Le complément renvoie à un objet qui n'est pas spécifique mais générique (c'est-à-dire une catégorie). Ces compléments ne désignent pas à proprement parler des objets réels de perception (*i. e.* l'image d'un objet), mais des sensations spécifiques au sens de la vue. La présence d'un complément est toujours en relation avec la faculté physiologique; ainsi, une précision peut être apportée sur la qualité de la vision (*Léa voit mais pas les couleurs*). C'est une spécificité physiologique qui permet de qualifier l'individu, au même titre que le fait d'être voyant ou non voyant, ou d'avoir une bonne ou mauvaise vue. Ces constructions sont donc différentes de l'emploi *voir*₃.

Les noms prédicatifs sont modifiés par des adjectifs et non par des adverbes comme le sont les prédicats verbaux. Dans ce cas, l'adjectif fonctionne comme un modifieur de prédicat nominal, fonction que remplit l'adverbe avec le prédicat verbal. Contrairement à vue_1 , l'emploi vue_2 peut difficilement avoir une lecture générique puisque l'adjectif sert à spécifier le degré d'acuité propre à un humain identifié, propriété physiologique qui ne peut donc pas être générique :

```
(19a) (Léa + mon ami + mon voisin) a une vue parfaite.
(19b) (?L'homme + ?l'être humain) a une vue parfaite.
```

La nature de la construction pourrait induire une comparaison entre la construction (20) et celle souvent étudiée, en (21):

- (20) Léa a une vue excellente.
- (21) Léa a des yeux bleus.

Les noms yeux et vue₂ appartiennent tous les deux au domaine de la vision, mais il existe une différence majeure entre ces deux substantifs: l'un désigne une partie du corps, et à ce titre est un nom élémentaire (yeux), alors que l'autre correspond à une propriété, et à ce titre est un nom prédicatif (vue₂). De ce fait, le verbe avoir ne s'interprète pas de la même façon dans les deux énoncés. De nombreuses études ont été faites sur ce type de construction à GN défini ou indéfini saturé nécessitant l'adjonction d'un modifieur (Corblin, 1987; Kleiber, 1990).

La phrase (21) est une construction classique dite de possession inaliénable, reliant par l'intermédiaire de *avoir* un argument désignant une partie du corps, ici les organes de la vue, à l'argument sujet $L\acute{e}a$ qui dénote le possesseur. *Avoir* n'est pas considéré comme un verbe support mais comme un relateur, car il rend compte de la relation inaliénable entre le substantif yeux et le sujet humain. Le relateur est un actualisateur qui met en rapport un tout et sa partie. Vue_2 (20) est un prédicat nominal, contrairement à yeux: il est donc associé à un verbe support, en l'occurrence avoir.

Le verbe *avoir* en tant que support, relatif au prédicat nominal *vue*₂, a des points communs avec *avoir* en tant que « relateur », c'est-à-dire relatif au nom élémentaire *yeux*.

Tout d'abord, dans les deux constructions, on peut parler de possession inaliénable reliant par l'intermédiaire de *avoir* un argument sujet à une partie du corps. Bien évidemment, il est difficile de parler de «partie du corps» pour le substantif vue_2 , puisque ce n'est pas concrètement un organe mais un sens. Le sens visuel est directement lié à l'organe, puisque sans ce dernier la perception visuelle est impossible. C'est sans doute pour cette raison que l'on a tendance à amalgamer les deux

NEO.2022.34.09 p. 16/36 Aude Grezka

substantifs: ils appartiennent tous deux au domaine de la vision, bien que lexicalement ils soient tout à fait distincts.

Comme pour le nom élémentaire, le GN défini « la vue » ou indéfini « une vue » est saturé par un modifieur, adjectival ou autre. Le GN est difficilement acceptable en l'absence d'un modifieur :

```
(20a) Léa a une vue (*E + excellente).(21a) Léa a des yeux (*E + bleus).
```

Le prédicat nominal vue_2 semble avoir les mêmes propriétés qu'un nom élémentaire comme yeux dans une construction type, puisque la vue ou les yeux sont des propriétés constitutives de l'individu.

Comme pour œil et yeux, l'adjectif est dit essentiel avec le prédicat vue₂ (Noailly, 1999 : 120) puisque dans ce contexte l'adjectif est attribut et non épithète. Toutefois, on précisera que ce caractère essentiel est lié à une construction donnée du verbe en question et n'interdit donc pas l'existence, pour le même verbe, d'autres sens, avec d'autres constructions (Le Goffic, 1993 : 364). L'adjectif est un attribut qui « forme le troisième constituant du syntagme verbal et est distinct du c.o.d.» (Riegel et al., 1994 : 72). Il est d'ailleurs possible de pronominaliser le complément par le clitique la, indépendamment de l'adjectif attribut, qui reste à sa place. Ce dernier en revanche n'est susceptible d'aucune représentation pronominale :

```
(20b) [la vue] Léa l'a excellente.
(21b) [les yeux] Léa les a bleus.
```

Ce test permet de distinguer ces constructions d'autres types de constructions, superficiellement identiques, mais avec un complément de *avoir* et un adjectif épithète de ce complément. Le rattachement à l'objet est plus marqué avec l'épithète qu'avec l'attribut. Il est donc indéniable que *avoir* dispose d'une construction à attribut de l'objet où le substantif objet s'accompagne de l'article défini et désigne une possession inaliénable, et non une possession ordinaire. La pronominalisation par le clitique *les* (ou autre) est impossible :

- (22) Léa a des lunettes bleues.
- (22a) *[les lunettes] Léa les a bleues.

Cette construction du verbe *avoir* peut être mise en parallèle avec une construction en *être*, aussi bien avec le nom élémentaire qu'avec le nom prédicatif :

- (20c) La vue de Léa est excellente.
- (21c) Les yeux de Léa sont bleus.

Les deux constructions *avoir* et *être* ont rigoureusement le même sens: elles expriment un rapport de prédication attributive entre la *vue*₂ et *excellente* et *yeux* et *bleus*. Elles ne différent que par la forme du verbe de liaison qui exprime ce rapport et par l'ordre des constituants. *Être* et *avoir* expriment le même rapport, mais entre des constituants différents: *être* étend la prédication attributive à l'adjectif et au sujet *Léa* constituant immédiat de la phrase et *avoir* à l'adjectif et au deuxième substantif constituant immédiat de SV (Riegel et al., 1994).

Contrairement à la plupart des adjectifs attributifs, *avoir* n'accepte pas la construction en *être*. L'adjectif pris en compte ici devient attribut du sujet, tandis que le substantif désignant le nom de la partie du corps est relégué à une fonction plus indirecte, complément en *de* sans déterminant, qui situe le lieu d'origine de la qualification :

- (20d) *Léa est excellente de la vue.
- (21d) *Léa est bleue des yeux.

De même, le substantif prédicatif et le nom élémentaire relatif à la partie du corps sont compatibles avec des modifieurs prépositionnels, de telle sorte que la construction s'interprète comme une comparaison:

- (20e) Léa a la vue de son père.
- (21e) Léa a les yeux de son père.

Les adjectifs désignent un caractère constitutif du sujet. C'est une caractéristique humaine relativement permanente. Ainsi, le rattachement préétabli de *vue* à n'importe quel nom d'*humain* permet de rapporter *son père* à *Léa*.

En dépit de ces quelques similitudes, le substantif vue_2 a des propriétés spécifiques relatives à la forme prédicative. Le verbe support avoir est un verbe sémantiquement vide, qui permet de construire une phrase nominale à V-n en relation de paraphrase avec une phrase verbale :

Il est difficile de ne pas tenir compte de cette relation:

NEO.2022.34.09 p. 18/36 Aude Grezka

Léa a une vue remarquable = Léa voit remarquablement. RM = remarquabl- $(vue_2 (L\acute{e}a))^{13}$

Cette relation est impossible avec *yeux* puisqu'il s'agit d'un nom élémentaire : RM = relateur (Léa (bleus) (yeux)). Les constructions sont bien distinctes l'une de l'autre.

Le verbe *avoir* dans l'emploi *vue*₂ a les propriétés essentielles des verbes supports. On peut schématiser la construction comme suit :

N0: hum Avoir (Vsup) DÉT vue, (Préd. N) MODIF ADJ

Si le prédicat est l'élément de la phrase qui détermine la nature des arguments, alors il est évident que vue_2 est le prédicat de la phrase; de même que $voir_2$ est le prédicat de la phrase verbale puisque les deux termes ont respectivement comme sujet le substantif humain $L\acute{e}a$ ($L\acute{e}a$ voit d une $mani\`{e}re$ excellente). Si vue_2 est analysé comme le prédicat de la phrase, avoir ne peut être lui aussi le prédicat, puisqu'il ne peut pas y avoir deux prédicats dans une phrase élémentaire. Il s'ensuit que le verbe support peut être effacé dans la phrase sans que celle-ci perde son statut de phrase; seule l'actualisation sera absente 14 : La vue excellente de $L\acute{e}a$. Avoir s'analyse donc comme un verbe support qui actualise le prédicat nominal vue_2 .

Le constituant adjectival contribue à la caractérisation du substantif auquel il se rapporte. Il permet de préciser la qualité de la capacité visuelle du sujet percevant, selon une échelle allant du plus au moins :

N0: hum avoir une/la vue₂ MODIF

On relève de nombreux adjectifs d'acuité compatibles avec le prédicat vue₂: abîmée, affaiblie, altérée, basse, courte, défectueuse, déficiente, faible, fatiguée, floue, imparfaite, mauvaise, médiocre, moyenne, etc. pour l'acuité faible; bonne, claire, correcte, excellente, fine, longue, nette, normale, parfaite, précise (d'une précision extrême), etc. pour l'acuité forte. Les possibilités de transformations dans la phrase sont assez nombreuses:

(23) Léa a une bonne vue.

(23a) La vue de Léa est bonne.

¹³ Les RM, c'est-à-dire les représentations métalinguistiques, sont des architectures prédicatives inspirées de M. Gross (1981). Voir également X. Blanco & P.-A. Buvet (1999) et P.-A. Buvet (2002).

¹⁴ En revanche, l'effacement d'un verbe prédicatif supprime automatiquement la phrase, puisqu'il ne reste alors qu'une succession de deux substantifs, dans le cas d'un prédicat à deux arguments.

- (23b) Léa, sa vue est bonne.
- (23c) Sa vue est bonne.

En revanche, ce type de construction ne peut être paraphrasé par *Léa est bonne. L'adjectif bonne n'est pas approprié à vue_2 . On ne peut donc pas passer métonymiquement du sens visuel à la personne elle-même¹⁵. C'est une métonymie partielle. La phrase n'est pas incorrecte grammaticalement, mais l'effacement du prédicat vue_2 entraîne un changement de sens. Aucun des adjectifs qualifiant vue_2 n'est susceptible de caractériser la personne.

Enfin, comme pour vue_1 , il est difficile de trouver de véritables synonymes. On ne relève pas de prédicats nominaux pouvant se substituer à vue_2 (vision est possible mais son emploi est assez limité, contrairement à audition). On trouve cependant comme pour vue_1 , les substantifs audition et audition. L'organe visuel peut être considéré dans sa fonction:

Léa a une bonne vue = Léa a de bons yeux.

Dans ce cas précis, cette équivalence met en valeur l'emploi de avoir. Dans Léa a de bons yeux, avoir n'est plus un relateur comme dans Léa a les yeux bleus. Avoir est un support comme pour l'emploi prédicatif vue₂. Dans l'énoncé Léa a les yeux bleus, le substantif yeux désigne une partie du corps alors que dans Léa a de bons yeux, il ne désigne plus une partie du corps mais une propriété:

```
avoir de bons yeux \rightarrow avoir une bonne vue avoir les yeux bleus \rightarrow *avoir une vue bleue
```

La phrase est incorrecte puisque le modifieur désigne une propriété sans rapport avec celle de voir. *Avoir* dans *Léa a de bons yeux* a toutes les propriétés relatives aux verbes supports. On retrouve d'ailleurs de nombreuses constructions où les substantifs *œil* et *yeux* ont la même valeur que *vue*₂¹⁶: *avoir de bons yeux*, *de mauvais yeux*; *avoir un œil/des yeux d'aigle/de lynx*; *avoir des yeux de chat*, etc.

¹⁵ Ce qui est acceptable pour la couleur : Léa a les cheveux blonds \rightarrow Léa est blonde.

Les substantifs et les adjectifs décrivant les troubles de la vue sont nombreux, qu'il s'agisse de la langue courante (*amblyope*, *malvoyant*, *myope*, *amétrope*, *miro* (fam.), *bigleux* (fam.), etc.) ou de terminologie (*achromatopsie*, *agnosie*, *alexie*, *amaurose*, *amblyopie*, *amétropie*, *astigmatisme*, *chromatopsie*, *daltonisme*, etc.).

NEO.2022.34.09 p. 20/36 Aude Grezka

2.3. Prédicat nominal *vue*₄ (propriété visuelle d'un lieu/objet>)

Contrairement à $voir_1$ et $voir_2$, les emplois $voir_3$ et $voir_4$ ne décrivent pas seulement la propriété physiologique, mais impliquent également l'acte de perception, le fait de percevoir quelque chose de manière passive :

- (24) Léa a vu une étoile. (voir₃)
- (25) De la maison, on voit la mer. $(voir_{\downarrow})$

Mais les similitudes s'arrêtent là. Voir, rend compte de la perception visuelle de quelque chose. Le sujet fait en quelque sorte un «compte rendu» de ce qui se présente de manière passive dans son champ visuel. Ces caractéristiques sémantiques sont justifiées par de nombreuses propriétés linguistiques (configurationnelles, sémantiques, combinatoires et syntaxiques) qui permettent de le différencier de voir, mais également des autres emplois de voir. Alors que voir, est un emploi particulier de voir, qui se rencontre dans des contextes bien précis. Le verbe voir peut dans certains contextes exprimer la «possibilité» de percevoir quelque chose. En d'autres termes, voir ce serait pouvoir voir (Le Querler, 1989 : 70—82). Le verbe peut introduire une certaine modalité traduisant la possibilité, même quand elle n'est pas exprimée explicitement au sein de la phrase à l'aide du verbe pouvoir: De la terrasse, on voit le Vésuve. L'énoncé peut être paraphrasé: De la terrasse, on peut voir le Vésuve. Le verbe voir, constitue ici un paramètre permettant l'équivalence entre deux phrases avec et sans pouvoir (Fuchs & Le Goffic, 1983/1985). Les deux phrases sont quasi-équivalentes. Le fait de voir quelque chose suppose la possibilité de voir et inversement si l'on est dans une situation où l'on a la possibilité de voir, on voit. Voir dénote une propriété de l'objet et/ou une propriété de l'endroit, et non une propriété de l'individu comme les emplois voir, et voir,. L'ancrage spatio-temporel est de ce fait très marqué.

Les différences entre ses deux emplois se retrouvent également au niveau morphologique. Seul l'emploi $voir_4$ a une forme nominale et adjectivale. Il est ainsi possible de dire à partir de l'emploi verbal :

- (26) Je cherche une maison d'où on voit le Vésuve.
- (26a) Je cherche une maison (avec vue / qui a vue) sur le Vésuve.
- (26b) Je cherche une maison d'où le Vésuve est visible.

L'essentiel de l'information de $voir_4$, c'est-à-dire que 'le Vésuve soit visible', est restitué à l'aide de la forme nominale vue et de la forme adjectivale visible. On voit ici que le prédicat vue_4 dans (26a) ne désigne plus le sens ou la fonction remplie

par ce sens, comme pour les emplois vue_1 et vue_2 (construits généralement avec un article défini ou possessif), mais ce qui est vu.

 Vue_4 a trois arguments. Les compléments sont tous obligatoires. La suppression d'un des arguments entraînerait un changement de sens :

N0: hum avoir (DÉT) vue Prép N1: Nnr¹⁷ (être visible) Prép N2: loc

(27) De la terrasse, on a (une) vue sur le Vésuve.

Ce troisième argument a pour caractéristique d'être un locatif. On note également quelques caractéristiques au niveau du N0. Le phénomène d'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir* paraît n'être valable qu'avec un certain type de sujet ou un certain type de détermination. Dans l'énoncé (27), on peut remplacer aisément le pronom *on* par un groupe nominal ayant pour déterminant un article défini (singulier ou pluriel), en lecture générique :

(27a) = De la terrasse, (les touristes + les gens + etc.) ont (une) vue sur le Vésuve.
(27b) = De la terrasse, (les touristes + les gens + etc.) peuvent avoir (une) vue sur le Vésuve.

L'article défini permet de faire référence à l'ensemble d'une classe ou d'une sous-classe d'humain. On peut remplacer le pronom *on* par *n'importe qui*, *tout le monde*, etc. ou par un sujet à déterminant générique désignant une catégorie d'individus assez imprécise (*touriste*, *randonneur*, etc.):

(28c) = De la terrasse, (n'importe qui + tout le monde) a (peut avoir) une vue sur le Vésuve.

On énonce soit une propriété de l'objet (Le Vésuve est visible), soit une propriété de l'endroit (Quand on est sur la terrasse, on a vue sur le Vésuve). Selon le point de vue où se placent l'énonciateur et le récepteur, c'est l'une ou l'autre propriété qui est énoncée ou comprise, ou les deux à la fois. Dans cet emploi de vue_4 , on affirme que quelque chose est « perceptible » par un humain, de cet endroit précis. Il ne s'agit pas d'une propriété du sujet comme le montre la multiplicité des sujets désignant un individu quelconque (on) et la possibilité de remplacer ces sujets par d'autres, sans changer la nature de l'affirmation. Dans :

¹⁷ Nom non restreint

NEO.2022.34.09 p. 22/36 Aude Grezka

(29) Léa a acheté une maison, de son salon elle a (une) vue sur le Vésuve.

n'importe qui à la place du sujet Léa verrait aussi le Vésuve. Ce qui est énoncé, c'est que 'la maison que Léa a achetée a la propriété d'avoir vue sur le Vésuve, sans aucun obstacle entre la fenêtre du salon et le Vésuve'. Même si le sujet est précis, il s'agit d'une propriété de l'objet ou bien d'une propriété du lieu:

```
(29a) = Le Vésuve est visible.
```

 $(29b) = Le \ salon \ a \ vue \ sur \ le \ Vésuve.$

L'ancrage spatio-temporel est ici très marqué, alors qu'il est totalement absent quand on évoque une propriété du sujet. Le troisième argument, qui permet la localisation, autorise ainsi un sujet générique puisqu'il y a un ancrage référentiel.

3. Les emplois du verbe *regarder* et de la forme nominale *regard*

Regarder est l'autre verbe prototypique de la perception visuelle. Mais si les verbes voir et regarder dénotent un même type de perception sensorielle, ils n'ont cependant pas les mêmes propriétés linguistiques. C'est l'intentionnalité ou non du sujet, c'est-à-dire son attitude passive ou active par rapport au procès qui sera le critère de différenciation. Cette distinction entre les deux verbes est systématiquement étudiée à partir du principe que l'on contrôle ce que l'on regarde et non ce que l'on voit. Dans le cas de regarder, le sujet doit exercer son attention pour percevoir.

Le verbe *regarder* ne recouvre pas la même étendue sémantique que le verbe *voir*. Notre travail a permis de relever 11 emplois du verbe *regarder* (Grezka, 2009, 2016):

(30) Léa regarde les montagnes.	regarder,
(31) Léa regarda l'horloge. Il était déjà minuit.	regarder,
(32) Léa a regardé le match de foot.	regarder ₃
(33) Léa regarde depuis une semaine les annonces.	regarder ₄
(34) As-tu regardé dans ton sac? Tes clefs sont peut-être dedans.	regarder,
(35) Le détective regarda les individus par le trou de la serrure.	regarder.

(36) Le mécanicien a regardé le moteur. Il n'y a rien.	regarder ₇
(37) Léa regarda sa vie. Les années étaient passées trop vite.	regarder ₈
(38) Léa a regardé Luc dédaigneusement.	regarder ₉
(39) Cette affaire te regarde.	regarder ₁₀
(40) La maison regarde la mer.	regarder ₁₁

Ces emplois de *regarder* sont pour partie rattachés à la perception visuelle (*regarder*₁, *regarder*₂, *regarder*₃, *regarder*₄, *regarder*₅, *regarder*₆, *regarder*₇) et pour partie sans lien direct avec la perception visuelle (*regarder*₈, *regarder*₉, *regarder*₁₀, *regarder*₁₁).

Parmi ces sept emplois de *regarder* en rapport avec la perception visuelle, seul l'emploi *regarder*, est en relation directe avec le sens de la vue. Les autres emplois (*regarder*, *regarder*, *regarder*, *regarder*, *regarder*, *regarder*, *regarder*, *regarder*, ont sémantiquement rattachés à la perception visuelle, mais ils ont une composante sémantique supplémentaire. Ces sept emplois appartiennent respectivement aux sous-classes sémantiques: <CR de perception visuelle active> (*regarder*, *admirer*, *contempler*, etc.), <indication> (*regarder*₂, *consulter*, etc.), <spectacle> (*regarder*₃, *assister* à, *suivre*, etc.), <lecture> (*regarder*₄, *lire*, *parcourir*, etc.), <recherche> (*regarder*₅, *chercher*, *fouiller*, etc.), <surveillance visuelle> (*regarder*₆, *surveiller*, épier, etc.) et <examen visuel> (*regarder*₇, *examiner*, étudier, etc.).

Ces sept sous-classes sémantiques sont incluses dans la classe des prédicats de <vision active>. La sous-classe <CR de perception visuelle active> (regarder, admirer, contempler, etc.) est la seule qui soit étroitement liée au sens de la vue. Elle a donc une place plus importante dans la classe <vision active> que les autres sous-classes. L'emploi regarder, est le verbe prototypique de cette sous-classe. Les autres emplois de regarder (sic), en revanche, ne sont pas prototypiques des sous-classes auxquelles ils appartiennent.

En ce qui concerne la forme nominale *regard*, les emplois sont très riches. On la retrouve dans la plupart des emplois de *regarder*:

NEO.2022.34.09 p. 24/36 Aude Grezka

Tableau 2

Emplois de la forme nominale *regard* (source : propre)

SOUS-CLASSE	EMPLOI VERBAL	EXEMPLE	EMPLOI NOMINAL	EXEMPLE
<vision active=""> (classe)</vision>	regarder ₁ regarder ₂ regarder ₃ regarder ₄ regarder ₅ regarder ₆ regarder ₇	Léa regarda sa montre	regard ₁ regard ₂ regard ₃ regard ₄ regard ₅ regard ₆ regard ₇	Léa jeta un regard sur sa montre
<considération></considération>	regarder ₈	Léa regardait sa vie passée	regard ₈	Léa jetait un regard sur sa vie passée
<comportement></comportement>	regarder ₉	Léa regarda dédai- gneusement son ami	regard ₉	Léa a eu un regard dédaigneux pour son ami
<intérêt></intérêt>	regarder ₁₀	Cette histoire ne te regarde pas	x	
<orientation></orientation>	regarder ₁₁	La maison regarde la mer	x	
<pre><pre><pre><pre><pre><pre></pre></pre></pre></pre></pre></pre>	x		regard ₁₂	Léa a le regard terne

Le substantif *regard* permet de désigner : la manière de diriger les yeux vers quelque chose pour voir, connaître, découvrir (<CR de perception visuelle active>); l'expression des yeux de la personne qui regarde (<propriété> et <comportement>) ou de manière figurée, la façon de considérer ou de juger quelque chose (<considération>). Il est néanmoins remarquable que des prédicats d'une même sous-classe ne puissent donner lieu à une réalisation verbale, adjectivale ou nominale¹⁸. Ainsi, le prédicat

Le prédicat regard₁₂ n'a qu'un seul argument, contrairement aux autres emplois de la forme nominale regard. Le sujet est toujours humain (Léa a un regard terne). Ces propriétés configurationnelles expliquent l'absence de forme verbale. Le verbe regarder est toujours en rapport avec une construction transitive, où le complément est essentiel. Les modifieurs adjectivaux sont obligatoires en tant que constituants de la détermination prédicative: ce sont des modifieurs liés. Leur rôle sémantique est de caractériser la propriété dénotée par le substantif regard₁₂: ils sont nécessairement liés aux prédéterminants. Les adjectifs sont typologisants. Ils permettent de décrire un type de regard (Léa a le

regard rattaché à la sous-classe propriété> n'a pas de forme verbale. Le prédicat désigne une propriété constitutive de l'individu. Ce n'est pas l'action ou la manière de diriger ses yeux vers quelque chose afin de voir, mais l'expression des yeux de la personne qui regarde. Nous ne sommes donc plus dans le domaine de la perception. Quant aux autres emplois de regarder, i. e. relatifs aux sous-classes <intérêt> et <orientation>, ils n'ont pas de formes nominales.

L'objet de cette section n'est pas de décrire toutes les formes nominales des différentes sous-classes, mais de montrer que la forme *regard* justifie la classification énoncée¹⁹. Nous n'abordons ici que la description des formes nominales en rapport avec la perception visuelle, c'est-à-dire appartenant à la classe <vision active>. Nous verrons comment l'actualisation conditionne la lecture du prédicat nominal, dans les sous-classes.

3.1. Regard₁, prédicat de <CR de perception visuelle active>

Dans la sous-classe <CR de perception visuelle active>, le prédicat nominal $regard_1$ occupe la même place centrale que le verbe $regarder_1$. Parmi les nombreux verbes de la sous-classe sémantique (admirer, contempler, etc.), seul le prédicat $regarder_1$ a une forme nominale, $regard_1$. Il existe cependant d'autres substantifs que $regard_1$ mais sans correspondant verbal. Les substantifs ail ou coup ail peuvent le remplacer (ijeter ijeter ijeter

3.1.1. Propriétés configurationnelles

Comme regarder₁, regard₁ a obligatoirement deux arguments: l'argument sujet qui désigne l'individu qui perçoit et l'argument en position de complément qui désigne l'objet perçu. Le complément est essentiel puisque sa suppression rend la phrase inacceptable: Léa jeta un regard (*E + sur le ciel). Le sens du prédicat exige que le complément d'objet soit réalisé ou spéci-

regard brillant). On trouve différentes sortes d'adjectifs. Ils décrivent notamment la fadeur du regard (éteint, fade, terne, sans éclat, vide, vitreux, etc.), l'éclat du regard (brillant, étincelant, rayonnant, etc.), l'insaisissabilité du regard (fuyant, insaisissable, mobile, etc.), la couleur du regard (blanc, clair, gris, (couleur) de violette, d'un marron sombre, etc.), la qualité du regard (intense, profond, etc.), le mouvement du regard (clignotant, papillotant, etc.), l'humidité: humide, mouillé; brouillé, inondé, voilé de larmes, etc.

¹⁹ Sur la forme *regard* voir également les travaux de G. Gross (2004), G. Gross et M. Prandi (2004).

NEO.2022.34.09 p. 26/36 Aude Grezka

fié, au moins sous une forme minimale. Il implique toujours quelque chose à percevoir.

La nature du deuxième argument de *regarder*₁ et *regard*₁ est identique. Il doit pouvoir être qualifié à l'aide des prédicats adjectivaux de sensation visuelle (cf. liste complète des adjectifs de sensation visuelle dans Grezka, 2006b): présence/absence de sensation visuelle (*visible*, *invisible*, etc.), luminosité (*clair*, *sombre*, etc.), transparence (*transparent*, *opaque*, etc.), éclat (*mat*, *éclatant*, etc.), forme (*plat*, *rond*, etc.) et couleur (*rouge*, *vert*, etc.):

(41) Léa jeta un regard sur la lune = La lune est (visible + blanche + ronde).

La préposition diffère en fonction de la nature de l'argument objet. On rencontrera des prépositions spatiales (*vers*, *en direction de*, etc.) lorsque le complément est *locatif*:

(42) Léa jeta un regard (vers le + en direction du) jardin mais elle ne vit rien.

Si le complément est *concret*, la préposition est essentiellement *sur* (*Léa a jeté un regard rapide sur le tableau*) et s'il est *humain*, la préposition peut être à ou *sur* (*Léa a jeté un regard* (à + *sur*) *son ami*). Le choix de la préposition modifie l'interprétation possible du prédicat *regard*:

- (43) Léa a jeté un regard à son ami.
- (44) Léa a jeté un regard sur son ami.

L'énoncé (43) peut avoir comme sens implicite de 'entrer en communication' (signe de connivence, d'interrogation, etc.), alors que (44) est dans le sens de 'veiller, surveiller', etc. (cf. infra, à propos des autres emplois perceptifs de *regard*).

3.1.2. Mode d'actualisation : regard, en position prédicative ou argumentale

Nous avons vu qu'il existe deux types de détermination: la *détermination argumentale* et la *détermination prédicative*. Il faut donc distinguer la détermination selon que le nom correspond à un prédicat ou à un argument puisque les facteurs qui permettent l'interprétation des déterminants sont différents dans l'un ou l'autre cas. Si la détermination prédicative se rapporte essentiellement aux prédicats nominaux dans des constructions à support, la détermination argumentale a trait aussi bien aux noms élémentaires qu'aux noms prédicatifs.

Que les noms fonctionnent comme des prédicats ou comme des arguments, leur détermination dépend, en partie ou en totalité, de leur actualisation (Buvet, 1998, 2002). La tête d'un groupe nominal est le substantif en relation directe avec les autres constituants phrastiques majeurs: les autres éléments du groupe nominal correspondent donc à sa détermination. La détermination est présentée comme constitutive du groupe nominal. Ainsi, un substantif qui ne comporte pas de forme déterminative dans une construction phrastique n'est pas considéré sans détermination mais doté de l'article zéro (Anscombre, 1986, 1991). Le substantif *regard*, peut occuper une position prédicative ou une position argumentale. Le fait que ce substantif fonctionne comme un prédicat ou comme un argument est un facteur important pour expliquer les contraintes sur la détermination. On peut faire état de la détermination prédicative indépendamment des particularités du schéma d'arguments, mais la description de la détermination argumentale ne peut pas se faire sans prendre en compte la nature du prédicat et les particularités de ses actualisateurs.

Le substantif *regard*₁ s'interprète comme prédicat quand il se combine avec un support. Il a alors deux arguments N0 et N1. Le prédicat se combine exclusivement avec des verbes supports non standards, pouvant exprimer l'intensité faible ou l'intensité forte :

(45) Léa embrasse le paysage du regard.

Les supports peuvent être jeter, balancer (fam.), envoyer (fam.), filer (fam.), etc. Ils expriment un mouvement des yeux, justifiant ainsi l'aspect intentionnel du procès. Le support peut être effacé (Le regard de Léa sur le tableau). D'un point de vue aspectuel, le prédicat est interprété comme une action rapide du fait de la nature des supports qui induit cette interprétation.

Pour sa détermination, le prédicat $regard_1$ a pour prédéterminant les articles un et des:

- (45a) Léa a jeté (*le + * les) regard(s) sur le tableau.
- (45b) Léa a jeté (un + des) regard(s) sur le tableau.
- (45c) Léa a jeté (?son + *ses) regard(s) sur le tableau.

Le modifieur de *regard*₁ est facultatif. On trouve de nombreux adjectifs, comme appuyé, circulaire, fixe, furtif, fuyant, insistant, mobile, prompt, rapide, etc., mais également en biais, en coin, en coulisse, oblique, etc. (Léa jeta un regard (E + rapide) vers le tableau). Comme pour regarder₁, la manière de jeter un regard dans une direction prend en général une signification morale par le biais des adjectifs. L'action est faite dans un but précis. Le regard révèle un état d'esprit, un compor-

NEO.2022.34.09 p. 28/36 Aude Grezka

tement. Il y a donc un sens codé dans la manière d'agir. Ces adjectifs permettent en outre de rapprocher sémantiquement le substantif $regard_1$ des autres verbes sans forme nominale de la sous-classe (reluquer, zieuter, etc.); ils viennent préciser la manière dont se déroule l'action:

- (46) Luc reluqua les jeunes filles.
- (47) Luc jeta un regard en coin sur les jeunes filles.

Quant le substantif *regard*₁ est en position argumentale, il est caractérisé par des verbes appropriés. Il peut être en position de complément direct, indirect ou de sujet :

- (48) Léa tourne son regard vers son ami.
- (49) Léa accompagne la voiture du regard.
- (50) Son regard se lève vers le ciel.

Lorsqu'il est en position de complément indirect, la construction est :

N0 V N1 du regard,

(51) Léa suit la voiture du regard.

Ces constructions sont le plus souvent de nature aspectuelle. Le verbe est métaphorique et peut traduire un mouvement (accompagner, suivre, parcourir, etc. du regard), un geste (embrasser du regard) ou des attitudes (couver, dévorer, déshabiller, etc. du regard). On relève également quelques verbes de la sous-classe <CR de perception visuelle active> (contempler, toiser, etc., Léa toise Luc du regard).

Le substantif regard, peut également occuper une position de sujet. Il peut parfois être accompagné de verbes de mouvement (le regard/les regards de qqn s'arrête(nt) sur, s'attache(nt) à, se fixe(nt) sur, plonge(nt) dans, tombe(nt) sur, se lève(nt) vers), de verbes de mouvement détourné (le regard de qqn se dérobe, fuit; le regard/les regards de qqn se détourne(nt) de qqn/qqch.), de verbes de rencontre (les regards se croisent, se rencontrent, etc.):

(52) Elle enregistre ses bagages quand son regard s'arrête sur un homme perdu dans la foule.

Enfin, quand le substantif $regard_1$ est un argument en position de complément, il est caractérisé par des verbes appropriés. Ce sont essentiellement des verbes métaphoriques de *mouvement*: mouvements orientés (*baisser*, *lever*, *porter*, *relever*,

tourner, etc. le regard), mouvements continus (balayer, laisser traîner, promener, etc. + prépositions locatives), mouvements détournés (détourner, écarter, éloigner, etc.)²⁰ et mouvements arrêtés (idée d'attachement arrêter, fixer sur, attacher à, visser à, etc. ou de visée diriger, pointer, braquer, etc.)²¹. La réduction du verbe est impossible, car elle implique la perte de la métaphore et entraîne donc une modification sémantique importante :

- (53) Léa leva le regard vers son ami.
- (53a) ≠ Le regard de Léa vers son ami.

Regard₁ apparaît comme une projection du regard vers une cible, ce qui est corroboré par les nombreux verbes de *mouvement* qui accompagnent le substantif.

3.2. Les formes nominales des six autres sous-classes

La forme nominale *regard* est périphérique dans les six autres sous-classes sémantiques, tout comme l'est le verbe *regarder*. D'autres noms sont plus particulièrement appropriés. On fera donc appel aux autres constituants nominaux de la sous-classe plus souvent qu'à la forme *regard* pour exprimer les significations qui la caractérisent.

3.2.1. Les différents prédicats nominaux

Certaines des six sous-classes se prêtent plus facilement à la nominalisation que d'autres. Par exemple, la sous-classe <indication> n'a pas de prédicat nominal pour désigner l'action de consulter une information d'ordre non linguistique (heure, température, etc.). Le substantif consultation correspond à un prédicat différent de consulter:

L'emploi est « négatif », le sujet dirige, tourne son regard vers un autre objectif, dans une autre direction pour éviter quelqu'un ou quelque chose: Léa détourna son regard de Luc. Le substantif regard, peut par l'intermédiaire de ses supports avoir une lecture métaphorique: ne pas vouloir prendre en considération.

L'interprétation de ces verbes est durative et insistante. Selon G. Gross (2004), pour les verbes relatifs à l'attachement, la possibilité du possessif est peut-être à expliquer comme un emploi anaphorique. Fixer son regard sur N implique que l'on ait au préalable jeté un regard sur N. Pour les verbes de visée, la métaphore est en rapport avec le domaine des armes à feu ou des armes blanches. La métaphore implique une attitude agressive.

NEO.2022.34.09 p. 30/36 Aude Grezka

- (54) Léa a consulté l'heure à sa montre.
- (54a) *Léa a fait une consultation de l'heure à sa montre.

Il en est de même pour la sous-classe <spectacle>. On relève cependant les formes *visionnage* et *visionnement* pour désigner l'action de voir, de visionner un film ou une émission (dans le but de l'analyser). Les prédicats peuvent être actualisés par le support *faire* ou par des supports non standards comme *annuler*, *programmer*, *déprogrammer*, *reporter*, etc. :

(55) Le réalisateur déprogramma le (visionnage + visionnement) du film.

La sous-classe <recherche> a pour prédicat des substantifs comme fouille, recherche, etc. Tous les verbes de la sous-classe (farfouiller, fouiller, fouiner, fourgonner, fourrager, fureter, etc.) n'ont pas d'équivalent nominal. Les supports peuvent être faire ou pratiquer:

(56) Le policier a fait une fouille des bagages à la douane.

Mais l'acte visuel passe au second plan. Seul l'acte gestuel est mis en valeur dans ces emplois.

Pour la sous-classe <surveillance visuelle>, on relève les prédicats *espionnage*, *surveillance*, *observation*. Ils désignent l'action d'observer clandestinement quelque chose ou quelqu'un au profit de quelqu'un ou à son propre profit. Ces prédicats désignent cependant plus l'activité que l'action. Les prédicats peuvent être actualisés par le support *faire*:

(57) Cet homme fait de (l'espionnage + la surveillance) pour une société privée.

ou par des supports non standards, comme se mettre en, pour le prédicat observation:

(58) Minuit moins trois minutes. Cela faisait près d'un quart d'heure qu'il s'était relevé pour se mettre en observation à la fenêtre, toutes lumières éteintes.

(Bruce, Tirez les ficelles)

La sous-classe <examen visuel> comprend toutes sortes de substantifs. On relève ainsi les prédicats *examen*, *analyse*, *considération*, *exploration*, *étude*, *observation*, *scrutation*, *consultation*, etc. Outre l'examen, certains prédicats impliquent la vérification: *contrôle*, *inspection*, *vérification*, etc. Les prédicats nominaux expriment l'action de regarder minutieusement, d'observer attentivement. L'action se fait par le regard et le toucher. Les supports sont, en règle générale, *faire*, *pratiquer*, *procéder* à, etc.:

(59) Léa a fait (un examen + une étude) de l'appareil.

Le prédicat nominal est souvent accompagné de modifieurs adjectivaux précisant le degré d'attention: *approfondi*, *attentif*, *complet*, *minutieux*, *méthodique*, *rigoureux*, *sérieux*, *sommaire*, etc. On relève également des séquences adverbiales relatives à l'objet utilisé pour l'examen *au microscope*, *aux rayons X*, etc.

Enfin, la sous-classe < lecture > comporte de nombreux prédicats nominaux. L'objet de la perception désigne le résultat d'une activité. On relève les prédicats *lecture*, *relecture*, *consultation*. Lorsque la lecture implique en plus un examen, on trouve les prédicats *correction*, *révision*, *examen*, *dépouillement*, *épluchage*, etc. Lorsque la lecture est faite rapidement, on relève le prédicat nominal *survol*. Les prédicats sont généralement actualisés par le support *faire*:

(60) Le professeur a fait une (lecture + révision) de ton texte.

3.2.2. Le prédicat regard

L'emploi de *regard* comme prédicat de l'une des six sous-classes est beaucoup plus restreint. Les restrictions sur l'actualisation sont importantes. D'une manière générale, la forme *regard* refuse les verbes supports standards ou les variations sémantiques (*faire*, *pratiquer*, *procéder* à, etc.):

(61) *J'ai (fait + pratiqué + procédé) un regard sur ton texte.

Pour les verbes supports non standards, l'actualisation est très limitée. Seul le verbe *jeter* est acceptable. Les autres supports (*balancer*, *envoyer*, *filer*, etc.) sont difficiles d'emploi :

- (62) Je vais jeter un regard sur ton texte.
- (62a) *Je vais (lancer + balancer) un regard sur ton texte.

Le substantif *regard* a pour prédéterminant les articles *un* et *des* et peut être suivi de modifieurs adjectivaux (*attentif*, *détaillé*, *minutieux*, etc.):

NEO.2022.34.09 p. 32/36 Aude Grezka

- (62b) Léa a jeté (*le + *les) regard(s) sur ton texte.
- (62c) Léa a jeté (un + des) regard(s) sur ton texte.
- (62d) Léa a jeté (?son + *ses) regard(s) sur ton texte.
- (62e) Léa a jeté un regard (E + distrait) sur ton texte.

La forme *regard* peut ainsi être employée dans les six sous-classes sémantiques, mais elle y est difficilement appropriée :

- (63) Léa jeta un regard sur l'heure.
- (64) J'ai jeté un regard sur ta vidéo.
- (65) Le professeur a jeté un regard sur ton texte.
- (66) J'ai jeté un regard dans la pièce. Je n'ai rien trouvé.
- (67) L'homme jeta un regard sur la maison de ses voisins.
- (68) Le mécanicien a jeté un regard sur ton moteur.

On préférera des substantifs plus spécifiques à la sous-classe pour préciser le type d'action. Ces substantifs désignent des actions particulières qui ne peuvent s'appliquer qu'à leur sous-classe respective, contrairement à *regard* qui, par son sens très général, peut être rattaché à plusieurs sous-classes sans leur être spécifique. On note également que le domaine d'emploi de *regard* est réduit car, du point de vue aspectuel, le prédicat est interprété comme une action rapide. Cette rapidité est souvent peu compatible avec la nature de l'action, qui implique un procès dans la durée. Ce sont des opérations qui supposent un effort continu, d'une certaine durée, dans lesquelles il est possible de distinguer des moments (début, fin, etc.).

Pour les six sous-classes sémantiques, il est plus courant d'avoir recours à la restructuration du substantif *regard*, en position de « complément » indirect : *NO V N1 du regard*₁. Cette construction est le plus souvent de nature aspectuelle. La nature du verbe qui accompagne le substantif est métaphorique. Le prédicat peut être un verbe de <recherche> (*chercher*, *fouiller*, *fouiner du regard*, etc.), d'<examen visuel> (*explorer*, *inspecter*, *parcourir du regard*, etc.), de <spectacle> (*suivre*, etc.) ou de <lecture> (*parcourir*, *survoler du regard*, etc.)²²:

 $^{^{22}}$ On trouve également le substantif regard en position de complément indirect pour désigner l'expression des yeux qui peut alors :

[—] remplacer, nuancer, compléter la parole: défendre de, inviter à faire qqch. du regard; interroger, implorer, supplier du regard; comprendre les regards. On trouve aussi les modifieurs adjectivaux du substantif: regard approbateur, réprobateur, interrogateur, inquisiteur, etc.; regard de reproche, de remerciement, d'adieu, etc.

[—] exercer ou viser à exercer un certain pouvoir sur autrui : *fusiller*, *foudroyer qqn du regard*, etc. On trouve les modifieurs adjectivaux *regard glacial*, *impérieux*, etc.

(69) Il vous fouillait du regard jusqu'à la moelle dès que vous entriez dans son échoppe.

(Bayon, Le lycéen, 1987)

Enfin, contrairement aux autres prédicats nominaux des six sous-classes sémantiques, le substantif *regard* peut être thématisé. Les verbes sont, le plus souvent, rattachés aux sous-classes <indication>, <spectacle>, <lecture>, <recherche>, <surveillance visuelle> et <examen visuel> (*le regard/les regards cherche(nt)*, *fouille(nt)*, *parcoure(nt)*, etc.):

(70) Les regards fouillent l'horizon à la recherche de l'autre.

Les verbes sont plus nombreux que ceux utilisés pour la reconstruction du substantif *regard* en position de « complément » indirect, puisque le substantif est employé par métonymie du sujet humain. Le regard remplace le sujet du procès.

Conclusion

Nous avons montré à travers cet article que les propriétés linguistiques établies pour les verbes de *perception* doivent préparer la correspondance avec les classes de noms. Il s'agit d'indiquer si les verbes ont des noms comme formes associées. Les prédicats nominaux ont une syntaxe plus complexe que les prédicats verbaux. Ils partagent avec eux les propriétés définitionnelles mais en ont d'autres qui leur sont spécifiques: une conjugaison lexicale, des verbes supports temporels (contrairement au prédicat verbal, c'est la nature sémantique du prédicat nominal qui détermine le choix de l'actualisation, c'est-à-dire du verbe support), des verbes supports aspectuels (le prédicat nominal a des verbes supports spécifiques pour exprimer les informations aspectuelles), une détermination (le prédicat nominal a une syntaxe de substantif, il est soumis au genre et au nombre, informations prises en charge par les déterminants), des modifieurs adjectivaux.

Nous avons également vu que si les prédicats et les arguments sont fondamentaux pour l'interprétation de la phrase, les actualisateurs le sont pour sa grammaticalisation. Les actualisateurs peuvent être des verbes supports, qui n'ont pas de valeur prédicative ni d'arguments. Leur fonction est d'actualiser les prédicats adjectivaux et nominaux. Cette manière de procéder a permis de renouveler les approches de la polysémie. L'actualisation permet une interprétation des prédicats nominaux :

NEO.2022.34.09 p. 34/36 Aude Grezka

chaque emploi prédicatif est défini par un verbe support et par une détermination spécifique. Le verbe support entraîne la lecture du prédicat nominal. L'analyse des unités déterminatives doit se rapporter à la phrase puisque c'est le cadre phrastique qui détermine si le substantif fonctionne comme un prédicat ou comme un argument, conformément au principe selon lequel la phrase est l'unité d'analyse minimale. La description de l'actualisation est fondamentale pour élaborer les sous-classes de prédicats, car elle permet d'établir ce qui est commun aux items constitutifs d'une même sous-classe et de spécifier ce qui les particularise.

Cette répartition pour désigner des catégories d'emplois est conventionnelle. Il ne s'agit pas de projeter un découpage du monde sur la langue, mais de limiter un champ d'étude lexicale dans la perspective d'une description exhaustive et systématique du vocabulaire. La justification de ces hyperclasses procède de propriétés syntactico-sémantiques: chacune des hyperclasses a sa propre combinaison de traits. Chaque emploi est également associé à une sous-classe sémantique qui regroupe les synonymes de l'emploi. Comme les hyperclasses et les classes, chaque sous-classe est homogène du point de vue des principales propriétés linguistiques; la catégorisation en classes et hyperclasses s'est effectuée à partir des sous-classes. La description permet d'obtenir une taxinomie linguistique telle que les descriptions les plus significatives se situent au niveau le plus bas.

Références citées

Anscombre, J.-Cl. (1986). L'article zéro en français: un imparfait du substantif? *Langue française*, 72, 4—39.

Anscombre, J.-Cl. (1990). Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur. *Langue fran- çaise*, 86, 103—125.

Anscombre, J.-Cl. (1991). L'article zéro sous préposition. Langue française, 91, 24—39.

Anscombre, J.-Cl. (1995). La théorie des topoï. Paris, Kimé.

Anscombre, J.-Cl. (1999). Le jeu de la prédication dans certains composés nominaux. *Langages*, 122, 52—69.

Anscombre, J.-Cl. (2001a). À propos des mécanismes sémantiques de formation des noms d'agent en français et en espagnol. *Langages*, 143, 28—48.

Anscombre, J.-Cl. (2001b). Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes. *Langages*, 142, 57—76.

Anscombre, J.-Cl. (2002a). *Mais/pourtant* dans la contre-argumentation directe: raisonnement, généricité et lexique. *Linx*, 46, 115—131.

- Anscombre, J.-Cl. (2002b). La nuit, certains chats sont gris, ou la généricité sans syntagme générique. *Linx*, 47, 13—30.
- Bernard, G. (1972). *La transitivité du verbe en français contemporain*. [Thèse de doctorat d'État]. Université de Haute-Bretagne Rennes, le 1^{er} octobre 1971, Service de reproduction des thèses, Université de Lille 3.
- Blanco, X., & Buvet, P.-A. (1999). À propos de la traduction automatique des déterminants de l'espagnol et du français. *Méta*, 44(4), 525—545.
- Buvet, P.-A. (1998). Détermination et classes d'objets. Langages, 131, 91—102.
- Buvet, P.-A. (2002). Le défini obligatoirement modifié. Langages, 145, 97—125.
- Corblin, Fr. (1987). Indéfini, défini et démonstratif. Genève, Droz.
- Fillmore, Ch. J. (1968). The case for case. In E. Bach & R. Harms (Eds.), *Universals in Linguistic Theory* (pp. 1—88). New York, Holt, Rinehart and Winston.
- Frege, G. (1970 [1884]). Les fondements de l'arithmétique (Cl. Imbert, Trad.). Paris, Seuil.
- Fuchs, C., & Le Goffic, P. (1983/1985). Ambiguïté, paraphrase et interprétation. *Modèles linguistiques*, 5(2) et 7(2), 109—136 et 27—51.
- Grezka, A. (2006a). Études du lexique de la perception: bilan et perceptives. *Suvremena Lingvistika*, 61, 45—67.
- Grezka, A. (2006b). Les prédicats de perception. Traitement de la polysémie. [Thèse de doctorat en Sciences du langage]. Université Paris 13.
- Grezka, A. (2009). *La polysémie des verbes de perception visuelle*. Paris, L'Harmattan, coll. « Sémantiques ».
- Grezka, A. (2016). Classes et relations sémantiques: l'exemple du verbe *regarder*. *Neophilologica*, 28, 72—97.
- Grezka, A. (2020). Verbes de perception et traitement de la polysémie : pourquoi et comment ? In *Actes du colloque international* (p. 29—44), 6—7 décembre 2019. Paris, Sorbonne Université.
- Grezka, A., & Kijima, A. (2019). L'expression de la perception visuelle: regard franco-japonais. *Lexis*, 13 [en ligne]. https://journals.openedition.org/lexis/3105.
- Grezka, A., Niziołek, M., & Buscaldi, D. (2019). Description de quelques procédés linguistiques de l'ironie, par le biais des tweets sur les transports en commun en français et en polonais. *Studia Romanica Posnaniensia*, 46(1), 43—64.
- Gross, G. (1993). Trois applications de la notion de verbe support. *L'Information grammaticale*, 59, 16—22.
- Gross, G. (1994). Classes d'objets et description des verbes. Langages, 115, 15—30.
- Gross, G. (1996). Prédicats nominaux et compatibilité aspectuelle. Langages, 121, 54—73.
- Gross, G. (1999a). La notion d'emploi dans le traitement automatique. In S. Karolak (Éd.), *La pensée et la langue* (p. 24—35). Kraków, Wydawnictowo Naukowe AP.
- Gross, G. (1999b). Verbes supports et conjugaison nominale. *Revue d'Études francophones*, 9, 70—92.
- Gross, G. (2004). Étude des prédicats nominaux : interaction des paramètres. Le cas du substantif *regard*. In *Colloque franco-coréen : Actualisation des prédicats nominaux* (p. 1—15), 4—5 novembre 2004. Paris, Université Paris 13.

NEO.2022.34.09 p. 36/36 Aude Grezka

Gross, G. (2012). *Manuel d'analyse linguistique. Approche sémantico-syntaxique du lexique*. Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

- Gross, G. (2020). Les déterminants aspectuels. In V. Arigne, S. Pech-Pelletier, Chr. Rocq-Migette & J.-Fr. Sablayrolles (Éd.), *Études lexicales*. *Mélanges offerts à Ariane Desporte* (p. 201—221). Paris, Université Sorbonne Paris Nord.
- Gross, G., & Prandi, M. (2004). La finalité: fondements conceptuels et genèse linguistique. Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Gross, G., & Valli, A. (1991). Verbes supports et déterminant zéro. Langages, 102, 36—51.
- Gross, G., & Vivès, R. (Éd.). (1986). Langue française, 69: Syntaxe des noms. Paris, Larousse.
- Gross, M. (1981). Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique. Langages, 63, 7—52.
- Gross, M. (1998). La fonction sémantique des verbes supports. *Travaux de Linguistique*, 37, 25—46.
- Harris, Z. S. (1968). *Mathematical Structures of Language*. New York, John Wiley and sons.
- Harris, Z. S. (1976). Notes du cours de syntaxe. Paris, Seuil.
- Kleiber, G. (1988). Sur les relatives du type *Je le vois qui arrive. Travaux de Linguistique*, 17, 89—115.
- Kleiber, G. (1990). La sémantique du prototype. Paris, Presses universitaires de France.
- Le Goffic, P. (1993). Grammaire de la phrase française. Paris, Hachette.
- Le Ouerler, N. (1989). Ouand voir, c'est pouvoir voir. Langue française, 84, 70—82.
- Noailly, M. (1999). L'adjectif en français. Paris, Ophrys.
- Reforgiato Recupero D., Alam, M., Buscaldi, D., Grezka, A., & Tavazoee, F. (2019). Frame-Based Detection of Figurative Language in Tweets [Application Notes]. *IEEE Computational Intelligence Magazine*, 14(4), 77—88.
- Riegel, M., Pellat, J.-Chr., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris, Presses universitaires de France.
- Tesnière, L. (1959). Éléments de syntaxe structurale. Paris, Klincksieck.
- Vivès, R. (1983). Avoir, prendre, perdre: constructions à verbe support et extensions aspectuelles. [Thèse de 3° cycle]. Université Paris 8, LADL.
- Vivès, R. (1984). L'aspect dans les constructions nominales prédicatives : *avoir*, *prendre*, verbe support et extension aspectuelle. *Lingvisticæ Investigationes*, 8(1), 161—185.